

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 12 décembre 2022, à 18 h 30.

Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Karine Simard sont également présents.

Présences : Marc Laurin, maire
Marc Langlois, conseiller
Jessy Croteau, conseiller
Michelle Bernard, conseillère
Mireille Thibault, conseillère
Sylvie Boulet, conseillère
Gabrielle Brisebois, conseillère

Félix Michaud, directeur général
Karine Simard, greffière

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022

2022-479

Il est proposé par Mme Michelle Bernard

Appuyé par Mme Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 tel que présenté.

2 Présentation par le maire et par le directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information des prévisions budgétaires de l'année 2023 de la Ville de Montmagny

3 Adoption des prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny pour l'année 2023

M. Langlois mentionne le fait que tous les élus ont participé pour l'élaboration du budget. Mme Thibault remercie toute l'équipe des finances pour le travail réalisé dans la confection du budget et le fait qu'ils ont refait plusieurs scénarios.

2022-480

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit, durant la période s'échelonnant du 15 novembre au 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Montmagny a pris connaissance des prévisions budgétaires de recettes et dépenses pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approprier une somme de 250 000 \$ à même les excédents de fonctionnement non affectés pour permettre d'équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2023 de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter les prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny couvrant l'exercice financier s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, comprenant des dépenses d'activités financières, du remboursement de la dette à long terme et des affectations à des réserves

financières pour un montant totalisant 25 877 430 \$, des recettes au montant de 25 877 430 \$ comprenant une appropriation à même les excédents de fonctionnement non affectés (poste 59-110-01-000) au montant de 250 000 \$.

D'autoriser la greffière à faire publier dans le Journal municipal de Montmagny un document explicatif des prévisions budgétaires de recettes et dépenses adoptées pour l'exercice financier 2023.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

4 Adoption du programme des immobilisations pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025 de la Ville de Montmagny

2022-481

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit adopter au plus tard le 31 décembre de chaque année le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des différents tableaux synthèses décrivant les immobilisations prévues pour les années 2023, 2024 et 2025;

Il est proposé par Mme Mireille Thibault

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le programme des immobilisations pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025 de la Ville de Montmagny.

D'autoriser la greffière à faire publier dans un journal local ou dans le Journal municipal de Montmagny un document explicatif de ce programme des immobilisations, tel qu'il a été adopté.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

Bruno Nicole – 377, boulevard Taché Ouest à Montmagny

M. Nicole demande des précisions sur le 9 millions versé par le gouvernement.

6 Levée de la séance

2022-482

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022, à 19 h 10.


GREFFIÈRE


MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2023.


MAIRE